Te Vildeen

Magazine d'informations communales

L'église









Te mot du maire

Le conseil municipal vient d'approuver le compte administratif 2016 et voter le budget primitif 2017. Dans les documents qui vous sont présentés, vous pourrez constater que les résultats sont conformes à ceux que je vous avais annoncés lors des vœux en début d'année. Les excédents de fonctionnement et les diverses subventions qui nous ont été accordées nous ont permis de réaliser les investissements sans avoir recours à l'emprunt ; la dette est bien maîtrisée et les charges de fonctionnement se maintiennent à un niveau tout à fait correct. Monsieur le Comptable du Trésor, présent lors du vote du budget, a mis l'accent sur la bonne gestion de la commune avec des ratios d'endettement et de solvabilité au-dessus de la moyenne dans la strate qui nous concerne. Ainsi l'endettement se situe à 435 € par habitant contre 678 € au niveau départemental et le ratio de désendettement (nombre d'années nécessaire pour rembourser la dette) se situe à 2,29 années contre 3,61 années au niveau départemental.

En 2017 les impôts n'augmenteront pas du fait de la collectivité ; mais l'adhésion à la nouvelle communauté d'agglomération va priver la commune d'une dynamique fiscale, partiellement compensée par des attributions de compensation mises en place par la communauté de communes.

Les principaux projets retenus pour l'année en cours sont : l'effacement des réseaux et la réfection de la rue de l'Ecole, l'achat et la viabilisation des terrains JUHEL et BRIAND près de la mairie, la réfection du sol de l'école maternelle, des travaux au cimetière, l'aménagement d'un chemin piétonnier rue de la Borgnette et la mise en place de l'éclairage public dans les villages. Pour réaliser tous ces travaux il nous faudra recourir à l'emprunt : 150 000 € sont inscrits au budget, ce qui portera notre endettement à la fin de l'année 2017 à 650 000 €, soit 500 € par habitant. Il faut cependant rester vigilant car notre capacité de remboursement est limitée ; certes notre taux d'épargne brute est au-dessus de la moyenne départementale mais il est fortement subordonné aux diverses dotations ou aides de l'Etat dont quelques-unes sont incertaines dans la durée.

Pour terminer je vous rappelle que la commune fait le maximum pour que chacun puisse vivre heureux là où il se trouve ; le respect des lois et des individus est le meilleur moyen de garder notre liberté et notre indépendance.

Bonne lecture.

Le Maire, Jean-Yves JUHEL

Sommaire

Conseils municipauxp 3
Infos administrativesp 10
Infos communalesp 15
Scolaire / Périscolairep 20
Vie associativep 23
Infos pratiques p 28

Mise en page : RoudennGrafik, 02 96 58 02 03

Horaires d'ouverture de la mairie

Tél. 02 96 27 61 57 - Fax 02 96 27 07 99 mairievilde.guingalan@wanadoo.fr

www.vilde-guingalan.fr

	Matin	Après-midi
Lundi	9 h 00 - 12 h 00	14 h 00 - 17 h 00
Mardi		
Mercredi	9 h 00 - 12 h 00	14 h 00 - 17 h 00
Jeudi	9 h 00 - 12 h 00	
Vendredi	9 h 00 - 12 h 00	14 h 00 - 17 h 00
Samedi	10 h 00 - 12 h 00	

Extraits des comptes rendus de conseils municipaux

Séance du 10 novembre 2016

Présents : Jean-Yves JUHEL, Gérard MIRIEL, Marcel PIGEON, Anne-Marie FOSSARD, Monique LEMOINE, René ROBERT, Annie REHEL, Christian MORIN, Roselyne MORICET, Philippe URO, Jérôme JUVAUX, Nadège DAMIDE, Virginie CABUY, Myriam LE BAIL.

Absent : Daniel JÉGO ayant donné pouvoir à Marcel PIGEON

URBANISME

Acquisition des parcelles cadastrées section B numéros 669 et 1179 – rue du Stade

Le conseil municipal confirme son souhait d'acquérir les parcelles cadastrées section B numéros 669 et 1179 situées rue du Stade, sous réserve que le rapport du service régional de l'archéologie préventive établi suite aux fouilles ne nécessite pas d'en entreprendre de nouvelles, fixe le prix d'acquisition à 2,00 euros le m² pour la parcelle cadastrée section B numéro 669 et à 0,50 euro le m² pour la parcelle cadastrée section B numéro 1179, soit 46 195,50 euros, décide de prendre en charge les frais liés aux fouilles archéologiques préventives et à l'acquisition de ces terrains, approuve les modifications apportées au projet de promesse de vente proposées ci-dessus, sollicite Maître KERHARO de PLELAN-LE-PETIT (représentant la commune) et Maître ROULET de BROONS (représentant le vendeur) pour la rédaction de l'acte de cession au profit de la commune pour un montant de 2 250,00 euros, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour négocier avec le vendeur l'indemnité compensatoire pour la résiliation anticipée du bail et pour la signature de l'acte notarié ainsi que pour la signature d'un éventuel commodat avec le cultivateur de ces parcelles.

2) Aménagement de la Route de Dinan

Il est décidé d'effectuer des travaux supplémentaires Route de Dinan pour l'aménagement des intersections entre la voie principale et les propriétés privées, de retenir la proposition remise par l'entreprise Thébault Enrobé de TADEN pour un montant de I 481,28 euros H.T., soit I 777,54 euros T.T.C. et de confirmer le changement des limites de l'agglomération, conformément à l'arrêté pris par Monsieur le Maire le 20 octobre 2016.

3) Renouvellement du bail avec la Société de Chasse

Le conseil municipal a décidé de renouveler le bail avec la société de chasse pour un droit exclusif de chasse sur les parcelles communales et pour une durée de trois ans, renouvelable trois fois.

Parcelles concernées : B1408, B1410, B1411 (Le Boculé), A1103 (rue du Jard), soit une superficie de: 6 507 m²

FINANCES / PERSONNEL

I) Participation aux frais de fonctionnement des élèves en CLIS

Après discussion, les élus décident de prendre en charge les frais de fonctionnement liés à la scolarisation d'un enfant à l'école ULIS (Unité Localisée d'Inclusion Scolaire) de LAMBALLE pour l'année scolaire 2015/2016, soit 513,00 euros.

2) Bon d'achat Noël 2016

Le conseil municipal décide de reconduire les bons d'achat de Noël et fixe le montant des bons pour le personnel communal et les bénévoles de l'aide aux devoirs à 80 euros par personne et pour l'école à 60 euros par classe.

3) Capture et gestion de la fourrière animale – renouvellement de l'adhésion au le janvier 2017

Il a été décidé de renouveler le contrat de prestations de services avec le groupe SACPA – Chenil Service de PINDERES pour la capture, le ramassage et le transport des animaux errant pour une durée d'un an à compter du le janvier 2017, contrat renouvelable trois fois.

4) Indemnité allouée au Comptable du Trésor

Le conseil municipal décide de verser l'indemnité de conseil au Comptable du Trésor au taux de 80% selon le barème indiqué sur l'arrêté ministériel en cours pour l'année 2016.

5) Décision modificative sur le budget communal

Les élus décident d'approuver la décision modificative présentée ci-dessous

Augmentation de crédits			
Opération	Montant		
90	- 1 970,00 €		
864	+ 33 €		
Diminution de crédits			
Chapitre	Compte	Montant	
557	D21316	- 2 003,00 €	

Séance du 15 décembre 2016

Présents : Jean-Yves JUHEL, Gérard MIRIEL, Marcel PIGEON, Anne-Marie FOSSARD, Monique LEMOINE, René ROBERT, Annie REHEL, Christian MORIN, Roselyne MORICET, Philippe URO, Daniel JÉGO, Jérôme JUVAUX (arrivé à 19h05), Nadège DAMIDE, Virginie CABUY, Myriam LE BAIL.

URBANISME

I) Mise en place du service instruction des documents d'urbanisme par Dinan Agglomération

Il a été décidé de signer pour l'année 2017, la convention de mise à disposition gratuite du service urbanisme de Dinan Agglomération pour l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation du sol, entre la commune de VILDE-GUIN-GALAN et Dinan Agglomération.

2) Fleurissement – achat de jardinières

L'assemblée décide d'acheter des jardinières et leurs supports et retient les offres remises par Altrad Diffusion de FLORENSAC pour un montant de 2 000,00 euros H.T., soit 2 380,00 euros T.T.C. et de la SARL REHEL de LA LAN-DEC pour un montant de 300,00 euros H.T. soit 360,00 euros T.T.C.

3) Taille de haie – proposition de contrat

Il a été décidé de faire appel à une entreprise extérieure pour la taille des haies et de retenir l'offre remise par la société Les Paysages de Bretagne de PLESLIN-TRI-GAVOU pour un montant de 3 430,00 euros pour une durée de trois ans.

TRAVAUX

Réhabilitation de l'église - avenant

Les élus décident d'approuver la décision modificative présentée ci-dessous

Augmentation de crédits				
Opération Compte Montant				
868	D2315	+ 5 000,00 €		
16 R1641 + 5 000,00 €				

FINANCES / PERSONNEL

I) Participation aux frais de fonctionnement RASED

La commune de SAINT-CARNE est le lieu d'affectation du Maître E dépendant du RASED (Réseau d'Aide Spécialisé pour les Enfants en Difficultés). Ce dernier peut intervenir dans les 14 écoles dépendantes du secteur du collège de Broussais, notamment à la demande du directeur de l'école. Le montant de la participation financière demandée à VILDE-GUIN-GALAN est de 118,08 euros. Accord de l'assemblée.

2) Ecole primaire - demande de subvention pour une classe de voile à JUGON-LES-LACS

Le conseil municipal décide de verser une subvention d'un montant de 39,00 euros par élève domicilié à VILDE-GUINGA-LAN pour la participation à la classe de voile des enfants de CM2.

3) Contrats d'assurances hors assurances des risques statutaires

Le conseil municipal décide de renouveler les contrats d'assurances (hors assurances des risques statutaires) avec Groupama Loire Bretagne pour l'année 2017.

ELECTIONS

I) Désignation des conseillers communautaires et composition du futur conseil d'agglomération - Dinan Agglomération

Monsieur le Maire indique que suite à la création de l'agglomération au ler janvier 2017, il convient de délibérer pour valider la composition du futur conseil d'agglomération établi selon le principe de droit commun.

Il explique que la composition dudit conseil s'effectue soit conformément au droit commun, soit par le biais d'un accord local.

Selon le principe de droit commun, le nombre de sièges de conseillers communautaires se détermine de la manière suivante :

Sièges initiaux en fonction de la population municipale de l'EPCI	42
Sièges de droit pour les com- munes n'ayant pas obtenu de sièges initiaux	41
Si les sièges de droit repré- sentent 30% au moins des sièges initiaux : +10%	8
Total	91

Ainsi, pour la commune de VILDE-GUIN-GALAN, il n'y aurait plus deux mais un conseiller communautaire (et un suppléant).

L'assemblée décide de retenir la répartition de droit commun pour la composition du conseil communautaire de l'EPCI issu de la fusion de Dinan Communauté et des Communautés de Communes du Pays de Caulnes, Plancoët Plélan et extension à 7 communes du Pays de Matignon, 3 communes du Rance-Frémur, 3 communes du Pays de Du Guesclin, soit un nombre de sièges total de conseil communautaire égal à 91 ainsi répartis.

Commune	nbre conseillers commu- nautaires titulaires	nbre conseillers commu- nautaires suppléants
Dinan	10	0
Lanvallay, Quévert, Saint-Cast-le-Guildo, Pleslin-Trigavou, Plouët-sur-Rance	3	0
Plancoët, Léhon, Broons, Pleudihen-sur-Rance, Trélivan, Caulnes, Taden	2	0
Pluduno, Corseul, Plélan-le-Petit, Evran, Créhen, Plouasne, Matignon, Fréhel, Saint-Samson-sur-Rance, Saint-Helen, Vildé-Guingalan, Plumaudan, YVignac-la-Tour, Plumaugat, Languenan, Brusvily, Bourseul, Bobital, Les Champs Géraux, La Vicomté-sur-Rance, Saint-Carné, Aucaleuc, Saint-Lormel, Saint-Jacut-de-la-Mer, Langrolay-sur-Rance, LeHinglé, Saint-Pôtan, Mégrit, Plévenon, La Landec, Pléboulle, Trévron, Calorguen, Guitté, Saint-Juvat, Ruca, Saint-Juvat, Ruca, Saint-Judoce, Pléven, Landebia, Saint-Jouan-de-l'Isle, Languédias, Trébédan, Plorec-sur-Arguenon, Saint-Michel-de-Plélan, Le Quiou, Saint-Maudez, Tréfunel, Saint-André-des-Eaux, Saint'-Mèloir-des-Bois Guenroc, Saint-Maden La Chapelle-Blanche	I	I
	91	52

Vote pour la désignation du conseiller communautaire

Suite au vote du conseil municipal, Monsieur le Maire, Jean-Yves JUHEL a été élu à l'unanimité conseiller communautaire. Monique LEMOINE, adjointe, a été élue suppléante.

Séance du 19 janvier 2017

Présents : Jean-Yves JUHEL, Gérard MIRIEL, Marcel PIGEON, Anne-Marie FOSSARD, Monique LEMOINE, René ROBERT, Annie REHEL, Christian MORIN, Philippe URO, Nadège DAMIDE, Virginie CABUY, Myriam LE BAIL.

Absents excusés : Roselyne MORICET ayant donné pouvoir à Annie REHEL, Daniel JEGO, Jérôme JUVAUX

URBANISME

I) Aménagement de la rue de l'Ecole - choix du maître d'œuvre

Dans la continuité de l'aménagement du bourg, il est envisagé d'entreprendre des travaux au niveau de la rue de l'école. Les élus décide de faire appel au cabinet Nicolas & Associés de LOUDEAC pour la maîtrise d'œuvre pour un montant de 9140,00 euros H.T. soit 10 968,00 euros T.T.C.

L'assemblée décide d'entreprendre en amont les travaux d'effacement des réseaux estimés par le Syndicat Départemental d'Energie à 45 000,00 euros pour la basse tension, 22 000,00 euros pour l'éclairage public et 16 200,00 euros pour le réseau téléphonique ; la participation communale s'élève à 42 900,00 euros.

2) Restaurant scolaire – achat de porte-manteaux

Le conseil municipal décide d'acheter 80 porte-manteaux pour le restaurant scolaire et retient la proposition remise par SAQUI pour un montant de 320,00 euros H.T. soit 384,00 euros T.T.C.

FINANCES

3) Décision modificative sur le budget communal 2016

Les élus approuvent la décision modificative sur le budget 2016 présentée ci-dessous :

Augmentation de crédits				
Opérat°/ Chapitre	Compte	Montant		
	Investisseme	nt		
868	D2313	+ 6 000,00 €		
720	D2111	+ 54 700,00 €		
Fonctionnement				
012	D6218	+ 12 676,00 €		
Augmentation/ Diminution de crédits				
Opérat°/ Chapitre	Compte	Montant		
	Investissement			
721	D2111	- 54 700,00 €		
16	R1641	+ 6 000,00 €		
Fonctionnement				
73	R7325	+ 12 676,00 €		

4) Budget Centre Communal d'Action Sociale – approbation du compte de gestion et du compte administratif 2016

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé, avec l'accord des

membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, de dissoudre le CCAS au 31 décembre 2016. C'est le conseil municipal qui doit arrêter le compte de gestion et le compte administratif 2016.

L'assemblée déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part, arrête la section de fonctionnement, approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen, déclare toutes les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes et décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2016 au budget communal 2017 (2 027,74 euros).

5) Dinan Agglomération – adoption de la charte communautaire

La charte communautaire constitue le document fondateur pour la mise en place de la Communauté d'Agglomération. Un Comité de pilotage a été constitué pour travailler sur ce dossier.

Cette charte communautaire n'a pas de valeur juridique. Néanmoins, elle a vocation à présenter les principes d'engagements mutuels des communes et communautés de communes qui formeront la future Communauté d'agglomération. Les élus prennent acte de la charte communautaire de création de Dinan Agglomération.

Séance du 23 février 2017

Présents : Jean-Yves JUHEL, Gérard MIRIEL, Marcel PIGEON, Anne-Marie FOSSARD, René ROBERT, Annie REHEL, Christian MORIN, Roselyne MORI-CET, Philippe URO, Jérôme JUVAUX (arrivé à 19h05), Nadège DAMIDE, Myriam LE BAIL.

Absents excusés : Monique LEMOINE ayant donné pouvoir à Gérard MIRIEL, Daniel JÉGO, Virginie CABUY ayant donné pouvoir à Myriam LE BAIL

URBANISME

I) Réhabilitation de l'église - achat de mobilier

Le conseil municipal a décidé de racheter quatre bancs et vingt chaises à la commune de BRUSVILY pour un montant de 400,00 euros et d'exonèrer les entreprises titulaires du marché de réhabilitation de l'église, lots I et 2, de l'application des pénalités de retard prévues dans le cadre de ces travaux.

2) Service technique – achat matériel et outillage

Une opération 722 – petit outillage a été créé au budget primitif 2017 pour un montant de 2 000,00 euros et sera reconduite chaque année, pendant toute la durée du mandat afin de répondre aux besoins en équipement du service technique.

3) Projet de construction Impasse de la Mairie – validation du scénario proposé par Dinan Habitat

Monsieur le Maire rappelle que la parcelle cadastrée section B numéro 1657 située Impasse de la Mairie est en cours d'acquisition par l'Etablissement Public Foncier (EPF). Par délibération le 06 octobre 2016, le conseil municipal a décidé de confier le projet d'aménagement à Dinan Habitat.

L'étude de faisabilité réalisée a mis en évidence la possibilité technique et urbanistique de construire un immeuble entre 200 et 210 m² de plain-pied en locaux commerciaux et à l'étage deux logements de type 3. Deux pavillons de type 4 seront construits derrière l'immeuble collectif, conformément au plan validé en conseil municipal le 15 décembre 2016.

Monsieur le Maire fait le point sur ce projet. La parcelle concernée est en cours d'acquisition par l'Etablissement Public Foncier. La commune rachètera le terrain à l'EPF avant d'entreprendre les travaux liés aux réseaux, à la voirie et au stationnement. Ensuite, la parcelle sera vendue en partie à Dinan Habitat (environ I 300 m²) au prix de I0,00 euros T.T.C. le m². La voie interne longeant le cabinet médical qui permet de desservir le terrain libre de construction et l'espace de stationnement au niveau de l'Impasse de la Mairie seront conservés par la commune.

Les travaux liés au réseau d'eaux usées seront pris en charge par Dinan Agglomération et ceux pour l'eau potable par la SAUR. La commune devra participer aux travaux d'éclairage public, d'électricité, de téléphonie et financera ceux liés à la collecte des eaux pluviales.

4) Bâtiments communaux – contrats téléphoniques et internet

Il a été décidé de modifier les contrats téléphoniques et internet pour les bâtiments situés autour du groupe scolaire, de faire appel aux sociétés Orange, Micro Contact et EPR pour engager des travaux sur le réseau téléphonique pour un montant estimé à 2 695,00 euros H.T., soit 3 234.00 euros T.T.C.

Le standard téléphonique de la mairie sera également renouvelé pour un montant de 2 525,10 euros H.T. soit 3 030,13 euros T.T.C.

5) Accessibilité – installation d'une rambarde, d'une main courante et d'une rampe d'accès

Des travaux d'accessibilité seront entrepris pour l'installation d'une rambarde au-dessus des toilettes publiques près de l'église, d'une main courante à l'école et d'une rampe d'accès à l'église. Il a été décidé de retenir la proposition remise par la société REHEL de LA LANDEC pour un montant de 2 617,00 euros H.T., soit 3 140,40 euros T.T.C.

FINANCES

I) Centre Communal d'Action Sociale – bon d'urgence et acceptation des dons

L'assemblée a donné délégation à Monsieur le Maire pour l'attribution de bons d'achat aux personnes qui sont dans le besoin et lui a donné pouvoir pour l'encaissement des dons reçus et des quêtes lors des mariages.

2) Aménagement de la rue de l'école et de la rue de la Borgnette – demandes de subvention

Le conseil municipal décide de valider le projet d'aménagement de la rue de l'école et des rues de la Borgnette et de la Croix Nergan.

Le plan de financement qui s'établirait par conséquent comme suit :

- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 50 000,00 euros
- Dotation soutien à l'investissement public local 36 000,00 euros
- Réserve parlementaire « Sénateur » 10 000,00 euros
- Autofinancement / emprunt 74 000,00 euros

Des dossiers de demande de subvention seront déposés auprès de Monsieur le Sous-Préfet au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local et auprès de Monsieur le Sénateur au titre de l'enveloppe parlementaire.

3) Vote du compte administratif et du compte de gestion 2016

Le conseil municipal déclare toutes les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur n'appelle ni observation, ni réserve

de sa part, arrête le compte administratif 2016, approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen, et décide d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement 2016 : compte 1068 (recettes d'investissement) : 201 854,94 euros.

4) Vote des subventions communales 2017

Il a été décidé d'arrêter comme suit le vote des subventions :

Lot	Montant H.T.
Amicale Laïque	I 287,40 euros
Amicale Laïque (sortie voile)	468,00 euros
Arts et Culture	200,00 euros
Football Club Pays Plélan Vildé	I 800,00 euros
Autour d'Émeric et Anthony	200,00 euros
Club de l'Amitié de Vildé-Guingalan	200,00 euros
Comité des Fêtes et d'Animations	200,00 euros
Cyclos Vildé	200,00 euros
Rance Poker Club	200,00 euros
Société de Chasse	200,00 euros
Les Trois Coups de Vildé	200,00 euros
Restos du Cœur	50,00 euros
Rêves de clown	50,00 euros
Ligue contre le cancer	50,00 euros
France ADOT	50,00 euros
Croix Rouge française	50,00 euros
Secours populaire	50,00 euros
On bouquine	50,00 euros
Solidarité Pays de Dinan Banque Alimentaire	50,00 euros
Association pour le don du sang bénévole	50,00 euros
Mission Locale	I 350,00 euros
Kiwanis	100,00 euros
Association ferro- viaire Bretagne Nord	50,00 euros
Judo Club Plélanais	50,00 euros

5) Participation aux frais de fonctionnement des élèves en ULIS

Le conseil municipal décide de prendre en charge les frais de fonctionnement liés à la scolarisation de deux enfants à l'école Mosaïque ULIS (Unité Localisée d'Inclusion Scolaire) à LEHON pour l'année scolaire 2015/2016, soit 1 190,72 euros.

6) Réforme des rythmes scolaires - Comité de Pilotage et Projet Educatif Territorial 2017-2020

La réforme des rythmes scolaires a été appliquée au ler septembre 2013 à l'école de VILDE-GUINGALAN. Dans ce cadre, un projet éducatif territorial a été mis en place pour trois années scolaires. Il convient de le renouveler pour les trois prochaines années.

Le Projet Educatif Territorial (PEDT) formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant, et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

La proposition de PEDT a été validée par le comité de pilotage le 24 janvier dernier et par le conseil d'école le 02 février 2017.

Il a été décidé de conserver les horaires des Temps d'Activités Périscolaires comme suit pour les trois prochaines années scolaires :

- Pour le groupe 1 (maternelle) : de 13 heures 30 à 14 heures 15 les lundis, mardis, jeudis et vendredis
- Pour le groupe 2 (deux premières classes du primaire) : de 15 heures à 16 heures 30 les mardis et vendredis
- Pour le groupe 3 (deux dernières classes du primaire) : de 15 heures à 16 heures 30 les lundis et jeudis.

Les élus ont décidé de reconstituer un groupe de pilotage qui se compose d'enseignants, d'élus, de parents, d'agents communaux et de bénévoles et ils ont validé le Projet Educatif Territorial pour la période 2017-2020.

Séance du 23 mars 2017

Présents : Jean-Yves JUHEL, Gérard MIRIEL, Marcel PIGEON, Anne-Marie FOSSARD, Monique LEMOINE, René ROBERT, Annie REHEL, Christian MORIN, Jérôme JUVAUX (arrivé à 19 heures 45), Nadège DAMIDE, Myriam LE BAIL, Virginie CABUY.

Absents excusés : Roselyne MORICET ayant donné pouvoir à Annie REHEL, Philippe URO ayant donné pouvoir à Jérôme JUVAUX, Daniel JEGO

TRAVAUX / URBANISME

I) Plan Communal de Sauvegarde - groupement de commande et comité de pilotage

Le Plan Communal de Sauvegarde est un document qui recense les actions à mener en cas d'évènements majeurs (naturels, technologiques ou sanitaires). Il dé-

crit l'organisation et la mise en œuvre des dispositions répondant aux obligations légales, Monsieur le Maire étant responsable de l'information préventive et de la protection des populations.

Il a été décidé d'intégrer le groupement de commande mené par la commune de TADEN pour la rédaction du PCS avec l'association ECTI. Un comité de pilotage sera mis en place pour le suivi de ce dossier.

2) Busage de l'accès aux propriétés privées à usage d'habitation principale - précisions

Monsieur le Maire informe que le conseil municipal, par délibération le 06 mars 2008, a décidé de fournir les buses nécessaires à la réalisation d'un accès aux propriétés privées à usage d'habitation principale, dans la limite d'une entrée de 6 mètres par parcelle de terre. La réalisation de ces travaux de busage est à la charge du demandeur, l'intervention de la commune se limitant à la fourniture des buses.

Les élus autorisent Monsieur le Maire à facturer les propriétaires concernés par des travaux de busage, conformément aux factures prises en charge par la commune pour la fourniture et la main d'œuvre le cas échéant. La buse est facturée uniquement lorsqu'il en existe déjà une permettant l'accès à la propriété.

FINANCES

I) Proposition d'admission en non-valeur

L'assemblée a statué sur l'admission en non-valeur des titres de recettes des exercices 2014 et 2015 pour un montant de 156,15 euros.

2) Vote du budget primitif 2017

Le conseil municipal a approuvé le budget primitif 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 833 626,00 euros (section de fonctionnement) et à 717 660,00 euros (section d'investissement).

Séance du 13 avril 2017

Présents: Jean-Yves JUHEL, Gérard MIRIEL, Marcel PIGEON, Anne-Marie FOSSARD, René RO-BERT, Annie REHEL, Christian MORIN, Roselyne MORICET, Philippe URO, Jérôme JUVAUX (arrivé à 19h45), Nadège DAMIDE, Virginie CABUY, Myriam LE BAIL.

Absents excusés : Daniel JEGO ayant donné pouvoir à Marcel PIGEON, Monique LEMOINE (arrivée à 19h30) ayant donné pouvoir à Jean-Yves IUHEL

TRAVAUX / URBANISME

I) Ecole maternelle – réfection

Les conseillers municipaux ont décidé d'engager des travaux de réfection du sol à l'école maternelle et de retenir l'offre remise par la société MIRIEL de LEHON pour un montant de 9 860,00 euros H.T., soit 11 832,00 euros T.T.C.

2) Ecole maternelle - achat d'un tableau

Il a été décidé l'achat d'un tableau pour une classe de la maternelle et de retenir l'offre remise par Millenium Collectivités pour un montant de 333,51 euros H.T., soit 400,21 euros T.T.C.

3) Lotissement Le Park des Clossets – dénomination de la voie de desserte intérieure

Le conseil municipal a décidé de nommer la voie de desserte intérieure du lotissement Le Park des Clossets : rue du Park et a arrêté comme suit les adresses postales :

Lot I:2 rue du Park

Lot 2:4 rue du Park

Lot 3:6 rue du Park

Lot 4:8 rue du Park

Lot 5:10 rue du Park

Lot 6 : 15 Résidence Les Magnolias

Lot 7:17 Résidence Les Magnolias

4) Syndicat Départemental d'Energie – rénovation de l'éclairage public

Le projet de travaux de maintenance de l'éclairage public "rénovation EP" présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor en ce qui concerne la rénovation des foyers C165, G134 et F86-87, projet d'un montant estimatif de I 025,00 euros T.T.C. (coût total des travaux majoré de 5% de frais de maîtrise d'œuvre) a été approuvé par l'assemblée.

5) Modification du Plan Local d'Urbanisme - note de présentation

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, lors de sa séance le 28 avril 2016, a décidé de solliciter Dinan Communauté, représentée aujourd'hui par Dinan Agglomération, pour la modification du Plan Local d'Urbanisme.

Les élus ont validé la note de présentation pour la modification du PLU présentant de nouvelles orientations d'aménagement programmées et le déplacement de 5 mètres vers l'Est de l'emplacement réservé n°7.

6) Aménagement de la rue de l'Ecole – demande de subvention

Dans le cadre de l'aménagement de la rue de l'Ecole, les élus ont décidé de déposer un dossier de demande de subvention auprès de Monsieur le Président de Dinan Agglomération au titre d'un fonds de concours.

7) Echange de parcelles – rue du Porche

Les élus décident d'échanger des parcelles rue du Porche, comme indiqué sur le plan remis par le cabinet Prigent et associés (15-18 m²), précise que tous les frais liés à cet échange seront pris en charge par les propriétaires.

FINANCES

I) Versement des indemnités de fonction des élus

Une nouvelle délibération a été prise par le conseil municipal précisant que l'indice de référence pour le calcul des indemnités des élus est l'indice brut terminal de la fonction publique.

2) Recours à l'emprunt – choix du prêteur

Il a été décidé de contracter un emprunt de 150 000,00 euros auprès de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire selon les conditions suivantes :

montant: 150 000 euros

durée : 15 ans - échéances trimestrielles

taux d'intérêt : 1,32 % (taux fixe) frais d'engagement : 0,20 % du mon-

tant du financement

déblocage des fonds : en trois fois maximum avant le 15 septembre 2017 échéances constantes : 2 759,77 euros

3) Vote des taux d'imposition 2017

Les conseillers communautaires souhaitent en neutraliser les effets sur les ménages et c'est pourquoi il était demandé aux communes d'adapter leurs taux. Dinan Agglomération verserait une attribution de compensation si le produit attendu est inférieur à celui de 2016.

Suite au vote du conseil communautaire lundi 10 avril dernier, Monsieur le Maire explique que l'agglomération a prévu d'harmoniser les taux des taxes communautaires sur tout le territoire d'ici trois ans. Ainsi, il est proposé aux conseils municipaux de faire évoluer leurs taux communaux sur trois années pour conserver les taux consolidés (taux intercommunal + communal). L'attribution de compensation évoluerait également sur trois années ; les bases effectives 2016 ont été utilisées pour définir le montant de l'attribution de compensation.

4) Renouvellement de l'opération argent de poche

Le conseil municipal a décidé de renouveler l'opération argent de poche pour l'année 2017 conformément aux conditions fixées en 2016 et a fixé le budget prévisionnel 2017 à 1 000,00 euros.

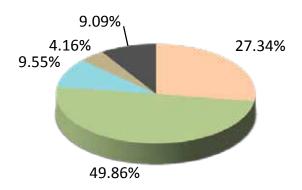
Dans le cadre de l'opération Ville Vie Vacances, ce dispositif permet à des jeunes d'effectuer des petits chantiers de proximité à l'occasion des congés scolaires et de recevoir en contrepartie une indemnisation. Ce dispositif s'adresse aux adolescents de 16 ans et plus, ainsi qu'aux jeunes adultes (jusqu'à 26 ans). L'indemnité forfaitaire est versée à la fin de la mission, cela représente 15 euros pour trois heures de travail. Un jeune ne pourra pas travailler plus de 5 demi-journées par semaine, 20 demi-journées par an en été et 10 jours sur l'ensemble des autres périodes de congés scolaires. Une régie d'avances doit être mise en place.

Objet	2016	2017	2018	2019
Taxes habitation	14,99 %	14,44 %	14,44 %	14,44 %
Taxe foncier bâti	17,63 %	16,99 %	16,99 %	16,99 %
Taxe foncier non bâti	62,39 %	60,10 %	60,10 %	60,10 %
Attribution de com- pensation "neutralisa- tion de la variation des taux et des produits"	-	12 360 €	12 360 €	12 360 €

Compte administratif 2016

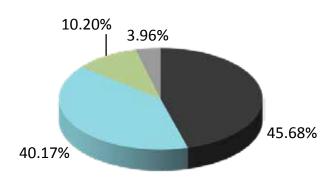
Section de fonctionnement

Dépenses (réalisé : 655 205,73 €)



- Charges à caractère général (entretien de bâtiments, terrains, fournitures diverses,...)
- Charges de personnel (salaires, charges,...)
- Autres charges de gestion courante (indemnités élus, subventions aux associations…)
- Charges financières (intérêts d'emprunts, intérêts de ligne de trésorerie)
- Amortissements, dépenses imprévues, divers

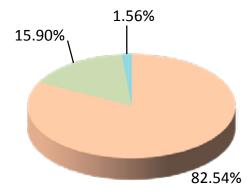
Recettes (réalisé: 857 060,67 €)



- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Produits communaux (cantine, garderie, location de salle, loyers, subventions CAF garderie, concessions de cimetières...)
- Produits exceptionnels, remboursement frais de personnel, divers

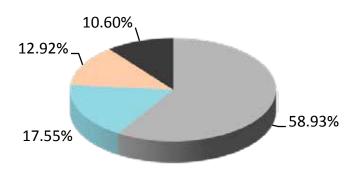
Section d'investissement

Dépenses (réalisé : 352 078,24 €)



- Investissements (travaux église, voirie, accessibilité, véhicule,...)
- Travaux sur réseaux
- Remboursement du capital des emprunts
- Divers (opérations d'odre, travaux en régie, amortissements, intégrations, déficit d'investissement reporté,...)

Recettes (réalisé : 392 273,20 €)



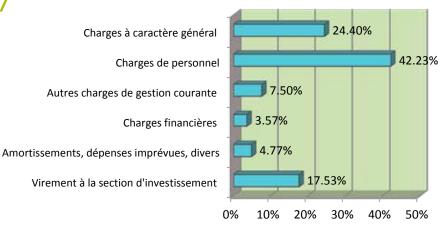
- Report de l'excédent de fonctionnement 2016
- Subventions sur les investissements
- Fonds de compensation de la TVA sur les investissements 2015 et taxe d'aménagement
- Divers (amortissements, ...)

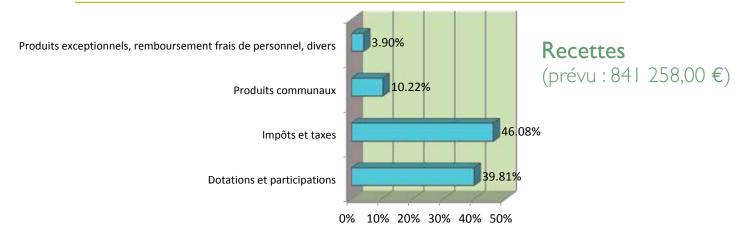
Budget primitif 2017

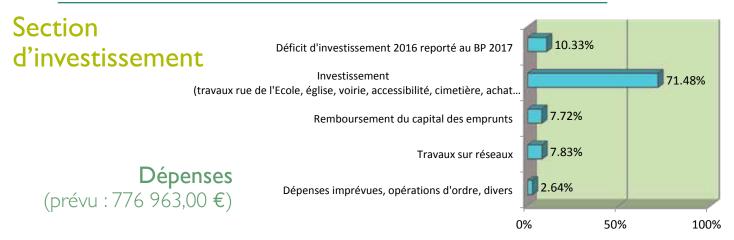
Section de fonctionnement

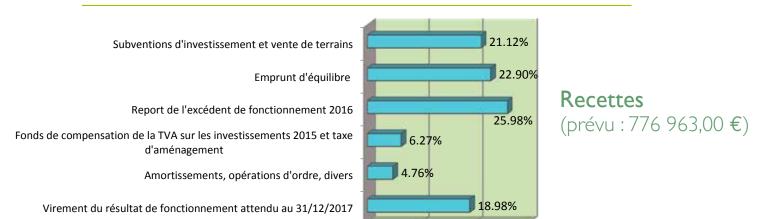
Dépenses

(prévu:841 258,00 €)









0%

10%

20%

30%

Je viens d'avoir seize ans, je pense au recensement

Pourquoi ? Cette démarche facilite l'inscription sur les listes électorales et déclenche la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Quand? Tous les Français ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge des 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

Comment ? Un jeune peut se faire recenser directement à la mairie de son domicile en présentant une pièce d'identité et le livret de famille.

Une fois recensé, le jeune obtient une attestation de recensement. Il recevra plus tard la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté.

C'est une démarche obligatoire mais surtout un acte citoyen.



Si l'obligation de se faire recenser à la mairie de domicile demeure pour tout Français âgés de 16 ans, l'accomplissement de cette démarche n'a plus à être justifié entre le 16ème et le 25ème anniversaire pour être autorisé à s'inscrire aux concours ou aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

Passeports et cartes d'identité

Pour l'établissement d'un passeport, rien ne change. En revanche, pour les cartes nationales d'identité la procédure a évolué afin d'en sécuriser toujours plus - vu le contexte actuel - la délivrance. En effet, il faut dorénavant prendre rendez-vous puis vous rendre avec les pièces justificatives demandées dans une des mairies des Côtes-d'Armor équipées de bornes biométriques (les mêmes que pour les passeports : JUGON-LES-LACS, DINAN...).

Le remplissage du formulaire de demande peut maintenant être complété sur internet afin de gagner du temps.

Les premières démarches peuvent être effectuées dans toutes les mairies, un lieu d'aide et de conseil de proximité.

Pour plus d'informations, contactez la mairie ou rendez-vous sur www.cotes-darmor.pref.gouv.fr

Elections

Le ler tour des élections législatives aura lieu le dimanche II juin 2017 et le second tour le dimanche 18 juin.



La Mission Locale

La Mission Locale est là pour y répondre :

- des conseils et un accompagnement en individuel par un conseiller
- des ateliers collectifs: "Mode d'emploi", "Auto et code", "budget", "réussite apprentissage"...
- Des rencontres avec des employeurs : simulations d'entretiens, job dating, visites d'entreprise, parrainages par des chefs d'entreprise, ...
- Des stages en entreprises et négociations d'emploi avec suivi en emploi

Nous rencontrer:

- A Dinan au 5, Rue Gambetta (à côté du Centre Social), du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 18h (sauf mardi matin),
- Sur un point de permanence proche de chez vous,
- Lors des passages de la caravane numérique sur votre commune,
- au 02.96.85.32.67
- sur www.missionlocale-paysdedinan.fr
- sur www.facebook.com/MissionLocaleduPaysdeDinan et www.facebook.com/CaravaneNumeriqueDinan

Comité cantonal d'entraide



4, rue des Rouairies - BP 10 22980 PLELAN-LE-PETIT Tél: 02.96.27.67.50 Fax: 02.96.27.09.99 cce.plelanlepetit@wanadoo.fr

Le Comité est à votre service et a pour mission une aide, un soutien, un accompagnement à domicile aux personnes leur permettant de vivre selon leurs choix dans les meilleures conditions possibles. Pour tous renseignements, contactez-

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h

Etre parent après la séparation

La Caf des Côtes d'Armor et ses partenaires : l'association de médiation familiale Le Gué et le Centre d'information du droit des femmes et des familles (CIDFF) lancent des séances d'informations collectives et gratuites pour les parents séparés ou en projet de séparation intitulées "Être parents après une séparation". L'enjeu de ces séances collectives est de préserver les enfants des conflits liés à la séparation de leurs parents et de contribuer à la construction d'une nouvelle organisation familiale garante de l'intérêt de l'enfant.

Elles viennent compléter les offres de

service individuelles dispensées par le collectif de partenaires (médiation familiale, conseil juridique, accès aux droits...). Les sujets qui y seront abordés sont :

- les aspects psychologiques de la séparation :
- les aspects juridiques de la séparation ;
- la communication entre les parents et avec l'enfant dans le cadre d'une séparation :
- les offres et lieux ressources de proximité.

Les dates et lieux retenus sont :

- le 9 mars 2017 à Saint Brieuc ;
- le 27 avril 2017 à Loudéac ;
- le 13 juin 2017 à Guingamp;
- le 3 octobre 2017 à Dinan.



Port du casque

Suite à la parution du décret n° 2016-1800 du 21 décembre 2016, il est obligatoire, depuis le 22 mars 2017, que les conducteurs et les passagers de cycle âgés de moins de douze ans portent en circulation un casque attaché et conforme à la réglementation relative aux équipements de protection individuelle.

Les adultes transportant ou accompagnant les enfants pourront être sanctionnés, en cas de non-port de casque par ces derniers, par une amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe (135 EUR). En cas d'accident, les encadrants pourront voir leur responsabilité engagée et être passibles de sanctions administratives. Le port d'un casque par les encadrants permettra aux mineurs de bien assimiler l'importance de cette précaution.



Ouvrez votre Dossier Médical Partagé et facilitez votre suivi médical!

L'Assurance Maladie des Côtes d'Armor vous invite à créer votre Dossier Médical Partagé (DMP) en avant-première*!



Traitements, résultats d'examens, antécédents médi-

caux... Le Dossier Médical Partagé conserve précieusement vos données de santé en ligne.

Il vous permet de les consulter et de les partager de manière hautement sécurisée avec votre médecin traitant et tous les professionnels de santé qui vous prennent en charge, même à l'hôpital.

Pour créer votre Dossier Médical Partagé, connectez-vous sur www. mon-dmp.fr muni(e) de votre carte Vitale.

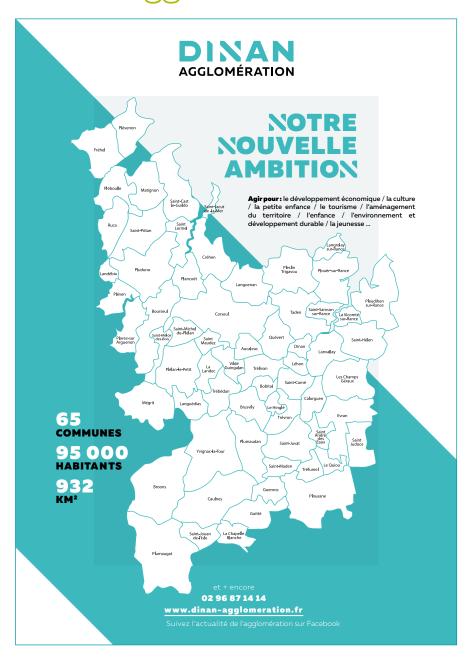
* réservé aux ouvrants-droit du régime général pour l'instant

Le Ti'Bus

Un service de transport en commun sur réservation a été mis en place à la rentrée par le Département. La nouvelle ligne de car Dinan-Jugon-les-Lacs passe par notre commune. Vous pouvez venir en mairie, les horaires et le plan du réseau départemental y sont à votre disposition. Précision importante : ces trajets sont à réserver deux heures à l'avance minimum.



Dinan Agglomération



Respectons nos voisins

Le brûlage des déchets à l'air libre est interdit.

Selon l'article R 1334-31 du Code de la Santé publique, "aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité".

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

les jours ouvrables
de 8 h 30 à 12 h
et de 13 h 30 à 19 h 30;
les samedis de 9 h à 12 h
et de 15 h à 19 h;
les dimanches et jours fériés
de 10 h à 12 h.

Croix et calvaires en couleurs

L'association croix et calvaires en couleurs organise des concours de peinture autour du thème des croix et des calvaires en Bretagne. L'objectif est de soutenir des projets de restauration de croix et de calvaires en partenariat avec La Fondation du Patrimoine.

Du le juin au 31 juillet 2017, tous les artistes sont invités à peindre et dessiner les croix et calvaires de Bretagne. Leurs œuvres seront ensuite mises aux enchères, afin d'assurer la rénovation

de ces monuments populaires les plus fragiles.

Le seul impératif pour les peintres sera de faire valider leurs supports dans des villes et communes référentes. La commune de VILDE-GUINGALAN, dotée de 5 croix et d'un calvaire, participera à ce projet afin d'accueillir les peintres et de valider les œuvres.



Entretenir au naturel

Prendre soin du jardin dès le début du printemps pour ...

Avec l'arrivée des beaux jours, certaines plantes "indésirables" (pissenlit, rumex, plantain, chardon et laiteron) commencent à faire leur apparition dans les rues et les jardins.

Si vous ne souhaitez pas les voir se développer, il faut agir dès leur apparition. A l'état de plantules, leurs fines racines s'arrachent très facilement à la main ou à l'aide d'un outil (balai, râteau, binette, ...), sur terre humide. Renouvelée régulièrement, cette opération vous évitera un travail d'arrachage laborieux par la suite, ou l'utilisation de produits désherbants dangereux pour éliminer les racines en profondeur. Si la plante vient à se développer, coupez les fleurs avant qu'elles ne grainent et ne se disséminent.

Après cela, un bon paillage à base d'écorce, de bois déchiqueté, de tonte sèche, de feuilles mortes... évitera que l'elles ne gagnent les massifs ou le potager.

Et lorsque vous tondez votre pelouse, remontez la hauteur de coupe à 7 cm, cela aura pour effet garanti de limiter le développement de ces adventices.

Mais après tout, les plantes sauvages sont-elles si gênantes lorsqu'elles s'installent au pied d'un mur, au bord d'une allée ? Apprenons aussi à les apprécier, elles favorisent la biodiversité.

... ne plus utiliser de produits chimiques dangereux

Il est important de rappeler que les pesticides utilisés au jardin, dans les rues, sont dangereux pour la santé humaine et pour l'environnement. On en retrouve encore en quantités importantes dans les sols et dans les rivières qui alimentent nos ressources en eau potable.

C'est pour cela que, depuis le 1^{er} janvier 2017, la réglementation interdit aux magasins de vendre ces produits potentiellement dangereux en libre-service et ne les délivrent qu'après un conseil personnalisé par un vendeur certifié.

Rappelons aussi que, depuis 12 ans, l'arrêté "fossés" de 2005 interdit à tous d'utiliser des pesticides à proximité de l'eau (caniveaux, fossés, cours d'eau, étangs, ...).





... Les collectivités donnent l'exemple!

Depuis plusieurs années, l'ensemble des communes et intercommunalités du bassin versant de la Rance aval, travaillent à réduire l'utilisation des pesticides pour l'entretien des espaces verts et voiries.

Aujourd'hui, plus de la moitié se sont engagées à ne plus en utiliser du tout, quand les autres n'en n'utilisent plus que dans les cimetières. Avec l'appui de COEUR Emeraude et de Dinan Agglomération, élus et agents des services techniques mettent en place de nouvelles techniques pour offrir aux habitants un cadre vie agréable dans le respect de la santé et de l'environnement.



Que dois-je mettre dans le sac jaune ?

Je mets dans mon sac jaune:

Les emballages en papier, carton, acier, aluminium, briques alimentaires.

Les emballages en acier et aluminium : canette, boite de conserve, aérosol, ...

Les emballages en papier et carton : boite de céréales, de gâteau, ...

Les briques alimentaires : brique de lait, de soupe, ...

Tous les journaux et les revues débarrassés de leur film plastique.

Les emballages en plastique : uniquement les bouteilles et flacons.

Je trie uniquement les bouteilles et flacons : bouteille d'eau, flacon de liquide vaisselle, gel-douche ou shampoing, bouteille d'huile...

Je peux laisser les bouchons sur les bouteilles, c'est plus pratique et plus propre dans le bac





Info énergie

Certificats d'économie d'énergie "Coup de pouce économies d'énergie"

Ce dispositif, lancé le 23 février 2017, va permettre aux ménages, sous conditions de ressources, de bénéficier jusqu'au 31 mars 2018 d'une prime exceptionnelle pour les aider à financer certains travaux d'économies d'énergie. Ce dispositif a pour objectifs d'accélérer la rénovation énergétique et de lutter contre la précarité énergétique.

La charte prévoit des primes d'au moins 800€ pour le remplacement d'une chaudière individuelle par une chaudière neuve au gaz ou au fioul à haute performance énergétique ; 100€ pour l'installation d'un programmateur centralisé pour radiateurs électriques ; 50€ pour l'installation d'un radiateur électrique à régulation électronique à fonctions avancées ; 1300€ pour le remplacement d'une chaudière individuelle par une chaudière neuve biomasse de classe 5.

Pour en savoir plus :

http://www.developpement-durable. gouv.fr/cee-coup-pouce-economiesdenergie

Pour plus d'infos et d'astuces, contactez votre espace INFO>ENERGIE, service public et gratuit au 02 96 87 42 44 (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30) ou infoenergie@pays-de-dinan.org

Les bonnes pratiques pour éviter tout risque de fraude

La MSA vous verse des prestations (familiales, santé, retraite...) sur la base de ce que vous déclarez. L'erreur ou l'oubli aboutissent à une déclaration tardive, erronée ou à une omission de déclaration de votre part. Pour éviter de devoir rembourser la MSA, il suffit de ne pas oublier de signaler très vite, tous changements intervenus dans votre vie. Vous éviterez ainsi de continuer à percevoir des prestations qui ne correspondent plus à votre situation et de devoir ensuite les rembourser.

Les situations les plus courantes

Les changements dans la vie de couple

Vous vivez en couple sans déclarer votre conjoint ? Il est invisible pour la MSA et vous êtes en situation de fraude. Tout changement de situation (mariage, PACS, union libre, séparation ou divorce) entraîne une nouvelle appréciation des prestations et génère un risque d'indu que vous serez tenu de rembourser.

Déclarez tout changement de situation en ligne, en vous connectant à "Mon espace privé" > "Mes services en ligne" > "Mes déclarations, mes demandes" > "Déclarer un changement de situation".

A savoir ! Pour la MSA, il n'y a pas que les personnes mariés ou pacsés qui sont considérées en couple, mais il y a également les concubins.

L'emploi de travailleurs occasionnels pour des travaux de jardinage

Vous confiez à une personne des travaux occasionnels sans la déclarer ? Elle est invisible pour la MSA! Vous êtes responsable en cas d'accident et vous risquez des pénalités financières et des poursuites judiciaires.

La déclaration d'embauche est une garantie de sécurité pour vous et pour le salarié employé. Les risques encourus en cas de non déclaration ou de non vérification, d'oublis ou d'erreurs sont importants et peuvent engager votre responsabilité. Il est donc indispensable de bien effectuer toutes les formalités.

A savoir! Si vous faites appel à une entreprise de services à la personne, celle-ci travaillera avec son propre matériel. Par contre, si vous embauchez directement un salarié, vous êtes l'employeur et devrez lui prêter votre matériel y compris

la remorque si elle est nécessaire, par exemple pour l'enlèvement des végétaux.

Lutte contre la fraude : des sanctions renforcées

Frauder c'est porter atteinte à la solidarité nationale. Les sanctions applicables aux personnes qui fraudent à la Sécurité sociale ont été renforcées et des outils de contrôle permettent désormais une détection plus précoce et plus efficace des fraudes.

Lorsqu'une fraude est détectée, l'usager fraudeur doit dans tous les cas rembourser les prestations perçues à tort. Pour les cotisations sociales, des intérêts de retard s'ajoutent aux montants dus. La MSA peut également infliger au fraudeur une pénalité financière ou intenter une action en justice.

Ayez le bon réflexe : déclarez !

Retrouvez plus d'information sur le www.msa-armorique.fr

Etat-Civil

Naissar	rees	Décès	
Le 31/10/2016	ADAM Maëline 8 résidence des Lilas	Le 22/10/2016	RÉGEARD Robert 7 rue du Porche
Le 20/12/2016	JUHEL Aubin le Tracin	Le 29/11/2016	PRIME René I impasse de la Landelle
Le 24/12/2016	INCREDULE Loukass I I A rue des Clossets	Le 20/01/2017	GRIGNON Solange née LEGALL 13 rue de l'Ecole
Le 19/01/2017		Le 26/01/2017	BONDOUX Yvette née MARONI 12 rue de l'Ecole
Le 31/01/2017	FRUTEAU ROUAULT Ethan 22 résidence des Hortensias	Le 01/02/2017	RÉHEL Eugène Bouban
Le 09/02/2017	BUARD Eden 21 les Noëls	Le 05/02/2017	LATTÉ Mireille née CULAS le Préron
Le 17/02/2017	AUTRET Éthann I 2 les Molières	Le 09/02/2017	BRUNET Yaëlle 22 bis rue des Templiers
Le 11/03/2017	ADAM Romane 8 Coavou	Le 27/02/2017	BENOIST Marguerite née LE CALVEZ Vaucouleurs
Le 30/03/2017	CAVALEC Nola I impasse de l'Orme	Le 28/03/2017	FAY Aurélien <i>la Perrièr</i> e
	,	Le 13/04/2017	BERNOT Augustine née MARQUÉ 4 rue de l'Ecole

Mariage

Le 11/02/2017 MICHAUX Sandra et LE GORREC Erwan

20 la Ville Rault

Urbanisme

Demandes de déclarations préalables

	<i>/</i>		
07/10/2016	Commune de Vildé-Guingalan 17 rue des Templiers Aménagement paysager	06/12/2016	CASSANY Bérengère 19 résidence des Hortensias Pose d'un portail et de claustras
10/10/2016	AUFFRAY Sylvana 27 rue des templiers Pose d'un conduit d'évacuation de fumée	16/12/2016	JUHEL Daniel Rue de la Croix Nergan Division en vue de construire
15/10/2016	GRUENAIS Cécile I Coavou Construction d'un box à chevaux	21/12/2016	DAULY Romain 10 route de Dinan Construction d'un abri de jardin
21/10/2016	Le Bistrot de Campagne 25 rue des Templiers Construction d'un abri de jardin	12/01/2017	BUISSON Thomas BARRON Agathe 29 Coavou Pose de claustras
07/11/2016	BUISSON Thomas BARRON Agathe 29 Coavou Construction d'un abri de jardin	18/01/2017	ADAM Anthony 8 Coavou Pose d'un grillage
09/11/2016	HAMONIAUX Fabrice 19 rue du Pont des Vignes Pose de claustras	25/02/2017	BOURASSEAU Vincent 5 rue de la Vallée Pose bardage pour isolation extérieure
10/11/2016	LE BAIL Jérôme 10 les Molières Pose d'un portail	08/03/2017	SOLECO/P. Guigneux 6 ruette du Rougeret Pose de panneaux photovoltaïques
21/11/2016	HERBAYS Gérald 30 rue des Templiers Reconversion d'un poulailler en abri ouvert	21/03/2017	RÉGEARD Michèle 7 rue du Porche Division en vue de construire
05/12/2016	VAN BEEN Joël Les Molières Construction d'un muret et pose d'un portail	31/03/2017	MORIN Ronan 15 résidence des Hortensias Remplacement d'un portail

Demandes de permis de construire

20/10/2016	LOYENS Chantal I rue du Porche Construction d'un garage	30/01/2017	LESNE Karine Les Haîches Construction d'une maison d'habitation
21/11/2016	MORICET Philippe La Croix Moy Construction d'un hangar	13/03/2017	SCI HURION Vaucouleurs Création d'un atelier de charcuterie artisanale
24/11/2016	DIVARD Marc 7 rue de la Landelle Rénovation d'une maison d'habitation	27/03/2017	NORMAN Emballages Vaucouleurs Extension d'un bâtiment logistique
28/01/2017	GRUENAIS Cécile I Coavou Construction d'un hangar	31/03/2017	LOYENS Catherine 17 Boculé Extension maison individuelle

Travaux Eglise

Les travaux de réhabilitation de l'église sont terminés. L'inauguration aura lieu le samedi 24 juin prochain (voir dernière page du bulletin).

N'hésitez pas à venir redécouvrir son style sobre, son retable et les couleurs retrouvées de ses statues et de ses vitraux.

L'église est ouverte au public les mardis et jeudis de 14 heures à 17 heures, sinon demandez la clef!

L'accessibilité









Groupe scolaire

Plan Communal de Sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde est un document qui recense les actions à mener en cas d'évènements majeurs (naturels, technologiques ou sanitaires). Il décrit l'organisation et la mise en œuvre des dispositions répondant aux obligations légales pour l'information préventive et la protection des populations.

Un comité de pilotage travaillera sur ce dossier. Si vous êtes intéressé(e) pour intégrer ce groupe de travail, merci de contacter le secrétariat de mairie.



Espaces verts et voirie

Achat de jardinières

Près de vingt jardinières ont été achetées pour remplacer une partie de celles existantes. Ces nouveaux bacs sont beaucoup plus grands et intègrent une réserve d'eau permettant de réduire la fréquence de l'arrosage.

Programme d'éclairage

Trois lampadaires vont être installés au village de Coavou dans le but de sécuriser un carrefour très dangereux ainsi que le déplacement des enfants qui prennent le car scolaire.

Un foyer lumineux sera ajouté rue de la Croix Nergan.

Aménagement

de la rue de la Croix Nergan

Un étranglement va être mis en place dans le but de réduire la vitesse de certains véhicules.

Agrandissement de l'usine Kermené

Les travaux de terrassement ont débuté officiellement fin mars.

Lotissements

- La viabilisation du lotissement à l'entrée Est est achevée
- Celui du Park des Clossets (7 lots) près des écoles va être viabilisé prochainement. (2 lots sont déjà réservés)

Station d'épuration (située aux Molières)

Les travaux de finition extérieure sont en cours (pelouse et enrobés). Elle est maintenant opérationnelle. Ces travaux ont été entrepris par Dinan Agglomération.



Aménagement

du square près du calvaire

L'aménagement du square près du calvaire est terminé. Une ancienne borne émaillée "Michelin" de VILDE a été posée au centre d'une rose des vents évoquant les quatre points cardinaux.



Opération de construction

sur la parcelle section B numéro 1657

(située derrière la mairie)

Dinan-Habitat, organisme en charge du dossier, a missionné Monsieur JUGUET, architecte, afin d'établir des esquisses des futurs logements sociaux et locaux commerciaux à vocation paramédicale. Un projet de construction de deux pavillons de type 4 et d'un immeuble avec activités paramédicales au rez-dechaussée et deux logements locatifs de type 3 au premier étage a été retenu par le conseil municipal.

Aménagement de la rue de l'Ecole

La commune a mandaté le cabinet Nicolas et Associés de Loudéac, qui avait suivi les travaux d'aménagement du bourg, pour exécuter une esquisse des travaux à entreprendre et en suivre l'exécution.

L'effacement du réseau électrique devrait bientôt commencer (suivi assuré par le Syndicat Départemental d'Energie). Dans la foulée, le syndicat d'adduction en eau potable Caulnes-La Hutte-Quélaron se

chargera du changement des canalisations. La réfection devrait être terminée fin 2017.



Aetualités et Manifestations



Cérémonie

du II novembre

L'anniversaire de l'Armistice de la guerre 1914-1918 a été célébré par Monsieur le Maire en présence de nombreux vildéens.

Les enfants de l'école 123 Soleil entrainés par Monsieur André LEBRE-TON ont chanté la Marseillaise. Puis 3 enfants nous ont fait découvrir une lettre d'un poilu écrite à sa mère.

Repas des aînés le 11 novembre 2016

Comme de coutume, l'invitation de la municipalité aux vildéens âgés de plus de 65 ans pour le repas des ainés a été un succès.

Le repas a été servi par le Bistrot de campagne et animé par Monsieur MARTINEZ.

Les personnes de plus de 90 ans présentes ont été honorées. Une pensée particulière a été adressée aux personnes n'ayant pas pu se déplacer.



Marché de Noël

Le 26 novembre 2016 avait lieu la 2^{ème} édition du marché de Noël de VILDE-GUINGALAN. Organisé par le comité des fêtes et la commission cohésion sociale, une vingtaine d'exposants ainsi que le Père et la Mère Noël étaient présents, au son de l'orgue de Barbarie.

Les petits et les grands ont pu apprécier l'ambiance conviviale avant les fêtes de fin d'année. Les bénéfices de la manifestation seront reversés à l'association Autour d'Emeric et Anthony.

Malheureusement le succès de ce marché n'a pas été au rendez-vous cette année.

Quoi qu'il en soit, nous tenons à remercier tous les bénévoles ayant participé à son organisation !



Vœux

avec leurs familles.

Monsieur le Maire et le conseil municipal ont présenté leurs vœux aux vildéens, personnel communal et associations le dimanche 8 janvier 2017 dans une salle bien remplie.

A cette occasion, les nouveaux nés de l'année étaient invités





Atelier de fabrication

de produits ménagers

Toujours dans une démarche citoyenne, la commission cohésion sociale a demandé l'organisation d'un atelier de fabrication de produits ménagers. Dinan Agglomération (service zéro déchets zéro gaspi) a donc animé cet atelier le jeudi 9 mars 2017 à la maison des associations.

Treize Vildéennes étaient présentes et ont pu fabriquer leurs produits vaisselle, produits WC et multi-usages.



Chacune est repartie avec ses produits, ravie d'avoir pu partager pleins d'astuces!

Repas de Noël avec les boulistes

Tous les mardis après-midi au boulodrome, les amateurs de boules bretonnes se retrouvent dans la joie et la bonne humeur. Venez les rejoindre!!!!!!!!!



Inauguration de l'église

Samedi 24 juin 2017, la municipalité organisera également l'inauguration de l'église Saint Jean-Baptiste à 11h.

A cette occasion, un concert de Gospel aura lieu à 16h30 avec le groupe "swing gospel Saint-Malo". Ancien élève de Ray CHARLES, son chef de cœur Monsieur Didier QUERIN DEERAY accompagné de son pianiste et de ses 30 choristes, nous feront découvrir la culture gospel pendant 1h30.

Pâques



Looka LE BLANC Zohia MAGARINOS

Pour la deuxième année consécutive, une chasse aux œufs a été organisée dans la commune le dimanche 16 avril 2017. Tous les enfants de 0 à 11 ans ont été invités, quarante enfants étaient présents!

De nombreux chocolats ont été trouvés et distribués à tous car à la chasse aux œufs, tous les enfants sont gagnants !



Renouvellement du dispositif

argent de poche

En 2016 huit jeunes vildéens âgés de 16 à 18 ans ont participé à l'opération argent de poche sur la commune pendant les vacances d'été et à la Toussaint.

Dans le cadre de l'opération Ville Vie Vacances, ce dispositif permet à des jeunes d'effectuer des petits chantiers de proximité à l'occasion des congés scolaires et de recevoir en contrepartie une indemnisation. L'indemnité forfaitaire est versée à la fin de la mission, cela représente 15 euros pour trois heures de travail. Un jeune ne pourra pas travailler plus de 5 demi-

journées par semaine, 20 demi-journées par an en été et 10 jours sur l'ensemble des autres périodes de congés scolaires. L'opération argent de poche est renouvelée cette année!

Pour plus de renseignements, contactez la mairie (02 96 27 61 57)



Anti gaspillage alimentaire

La commission cohésion sociale, en collaboration avec Dinan Agglomération, a organisé, à l'initiative de la commune, une semaine anti-gaspillage au restaurant scolaire du 07 au 11 novembre 2016.

Avec l'aide de Madame HERVE, chargée de mission "Zéro déchet zéro gaspillage" à Dinan Agglomération, les déchets quotidiens ont été pesés afin de sensibiliser les enfants au gaspillage alimentaire.

Une réunion publique a été organisée le 26 janvier 2017 pour rendre compte des résultats de cette semaine anti-gaspillage. Ceux-ci indiquent que nous sommes nettement en dessous de la moyenne nationale. En effet, cette dernière se situe à 70 grammes par repas et par enfant. La cantine de Vildé-Guingalan ne jette que 19,2 g/repas/enfant de nourriture!

L'équipe des agents communaux est très motivée à poursuivre en ce sens.

Cette réunion a eu lieu devant une quinzaine de personnes dont le personnel du restaurant scolaire et les conseillers municipaux.

Malheureusement et malgré les invitations distribuées, aucun parent n'était présent.

Fête de la musique

La fête de la musique revient pour la seconde fois à VILDE-GUINGALAN! Elle se tiendra le samedi 24 juin 2017. Plusieurs groupes de musique, sur plusieurs sites, se succéderont afin de pouvoir proposer différents styles musicaux. Les rues vildéennes retentiront de notes de rock, tango argentin, cabaret, etc! Venez nombreux, passer une soirée conviviale et dansante, nous promettant de belles rencontres en perspective.

Seolaire

Inscription Scolaire

Pour inscrire votre enfant à l'école de VILDE-GUINGALAN, il faut vous rendre à la mairie munis des documents suivants :

- La copie de votre livret de famille ou un extrait d'acte de naissance de l'enfant ou tout autre document prouvant son identité et la filiation,
- Groupe Scolaire
- les copies des pièces d'identité des pa-
- un justificatif récent de domicile
- un document attestant que l'enfant a eu les vaccinations obligatoires pour son âge ou justifie d'une contre-indication,
- un certificat de radiation pour les élèves scolarisés avant dans une autre commune
- Le jugement de divorce/séparation/ garde le cas échéant



Le spectacle de Noël

La compagnie TIPTONIC, représentée par Oriane DE HAM, a assuré le spectacle de Noël.

Séances d'écoute musicale

Séances d'écoute musicale pour les deux classes de maternelle PS/MS et MS/GS de Madame BREMONT et Madame GARNIER. En octobre, les enfants ont découvert la CORNEMUSE, avec Monsieur Magarinos. En novembre, les enfants ont découvert l'ACCORDEON diatonique avec Marie France.

En décembre, ce fut la GUITARE folk avec Francis VIAL, musicien (piano/guitare/ chant).

Puis en février, ce fut le tour de Mr Christopher Lloyd avec sa BATTERIE.

Un grand merci à tous ces musiciens pour leur temps et leur patience!





Sortie au bois

Par une belle journée d'automne, les enfants de maternelles accompagnés de leurs enseignantes et de nombreux parents se sont rendus au petit bois de Vildé après une traversée du village pour une découverte de la flore des sous-bois.

On participe au carnaval avant les vacances de Pâques

Une sortie à la forêt de Coëtquen sera organisée pour les enfants de maternelle le 16 mai 2017 (classe de Mme GARNIER).

En cette magnifique journée du 6 avril, les élèves de CE2/CM1/CM2 se sont rendus à Saint Malo pour la visite du musée Jacques Cartier et de l'aquarium, en parallèle de leur participation au concours d'écriture sur le thème des explorateurs.



Actualités au fil des jours - Primaire

Du 17 janvier au 03 mars 2017 : séances à la piscine des canetons

30 janvier 2017 : spectacle des Trois Chardons à la Maison du Temps Libre : Gigote et le dragon (CP et CEI).

10 février 2017 : Ecole de Bothoa à Saint Nicolas du Pelem Sortie au cinéma : Les voisins de Totor 27 avril, les élèves de CM2 se rendront à la journée découverte du Collège Broussais.

12, 15, 19, 22 Juin, les CM2 vogueront sur les eaux calmes à Jugon-les-Lacs.



Périseolaire

Accueil périscolaire du matin et du soir

Notre traditionnelle "Christmas Party" a clôturé l'année 2016. Cette boum tant attendue par les enfants a été orchestrée par Antoine et Sabrina. Leurs chorégraphies ont enchanté les enfants, suivi d'un "buffet goûter" servi par Annie. Mention particulière à Christine qui nous a initiés à la danse bretonne.

La visite du Père Noël a été une grande surprise, en effet celui-ci a offert aux enfants un baby-foot qui fait la joie des petits et des grands dans une ambiance conviviale et respectueuse.

Notre participation au marché de Noël a été encore une fois une réussite, les enfants se sont bien investis dans la réalisation d'objets de Noël.

Avec la nostalgie des fêtes, il faut reprendre le chemin d'une nouvelle année, finis les paillettes, les chocolats, les cadeaux...

Et pour rester dans cet esprit de fête, quoi de mieux que de participer au nouvel an chinois qui met le coq à l'honneur cette année.



C'est pourquoi, depuis quelques semaines de nombreux gallinacés s'installent sur nos murs, ne soyez donc pas étonné de cette invasion de poules et de coqs, même un smiley a été relooké en coq!

Et nous continuons notre chemin à la rencontre de gentils poissons mais attention ne vous fiez pas à leurs frimousses ils se transforment en monstre un certain jour d'avril.

Le printemps commence a montré le bout de son nez, l'atelier jardinage reprend donc son activité, toujours aussi, appréciée par les enfants. Les 3 jardinières de l'accueil ont été désherbées et réaménagées. Nous avons planté de nouvelles espèces et semé des capucines.

Des graines de tomates ont été également semées en espérant qu'au retour de vacances de petits plants seront sortis de terre.

Pour terminer notre année scolaire, nous déposerons nos valises sur le continent américain à la rencontre des Indiens. Notre accueil a été transformé en poulailler à l'occasion du nouvel an chinois, alors pourquoi pas en campement indien ?

Les enfants participeront à nouveau aux joutes nautiques en réalisant les costumes de l'équipe de Vildé. Nous ne pouvons pas dévoiler l'idée de cette année, mais voici un petit indice : les costumes seront fruités...

Alfred notre mannequin fétiche nous accompagnera pour cette nouvelle collection si son planning très chargé lui permet de se libérer.



Accueil périscolaire TAP

2017 est une nouvelle année et qui dit nouvelle année, dit nouvelle destination...

Alors, nous avons quitté le monde des chevaliers et sommes partis à la découverte du monde aborigène d'Australie. Les enfants, avec l'aide de Christine, ont pu découvrir les animaux de ce pays mais plus particulièrement son aspect artistique. Ils ont compris que l'on ne pouvait pas peindre n'importe quoi, mais que les dessins aborigènes étaient porteurs de messages, d'autres peintures sont quant à elles à base de petits points, pleins de petits points.... Ce thème sera poursuivi jusqu'en juin, avec la fabrication d'un boomerang et d'un bâton de pluie (pour les plus grands).

Les autres animateurs ne sont pas en reste :

Antoine aura proposé des percussions corporelles, eh oui il fallait faire de la musique avec son propre corps. Puis en février, les enfants ont pu fabriquer des djembés à l'aide de grosses boîtes de conserves, et nous en profitons d'ailleurs pour remercier tous les parents qui nous ont aidés à collecter plus de 110 boîtes! Les enfants ont récupéré leurs biens fin avril, les animateurs ont souhaité que chaque famille puisse passer des vacances au calme...

Sandrine, quant à elle, aura proposé en janvier, pour la seconde fois, de la zen attitude dont nous savons que quelques parents ont pu en profiter... En parallèle de cette activité, ils ont pu apprendre le cup song (musique à l'aide de gobelets), dont nous savons aussi que quelques parents

ont pu en profiter... A la seconde période, les enfants de CP, CEI et CE2 ont pu réaliser des portemonnaies à l'aide de brique de lait, le résultat en a surpris plus d'un... Du coté des CMI et CM2, on a entendu 2 ou 3 AÏE mais rien qui aurait pu les arrêter, ils ont pointé et encore pointé afin de réaliser leurs propres tableaux de fils, et ils en sont fiers...

La dernière période étant longue, nous avons décidé de favoriser les jeux extérieurs et intérieurs : ainsi, ils pourront jouer au badminton avec Antoine et Alexandra (elle est bénévole aux TAP depuis novembre et est très appréciée des enfants) ainsi qu'à divers autres jeux. Avec Christine, ils poursuivront leur initiation au jonglage, et avec Sandrine, aux quilles finlandaises et à la danse. La préparation de l'exposition sera également au programme.

A ne pas oublier :

Expo Tap le 30 juin à la salle des associations Collecte de vos crayons usagés pour l'association Léo super Héros... A vos trousses....



Club de l'amitié

Concert de Chants de marins

Belle affluence à la Maison du Temps libre, le dimanche 20 novembre, pour le concert des Cap-Horniers de la Rance. En effet, le public est venu nombreux ; la salle était remplie.

Le groupe des Cap-Horniers, dont la renommée s'étend de plus en plus, est composé d'une quinzaine de chanteurs et musiciens ;

Tout au long de l'après-midi, les chants de marins se sont enchainés, entrainant le public. Celui-ci a chanté et dansé, répondant aux sollicitations des chanteurs.

Le répertoire reprenait des chants de marins et traditionnels ainsi que des reprises de Charles Aznavour, Hugues Auffray et François Budet.

Au final, le groupe qui devait chanter deux heures s'est laissé entrainer par le public et a chanté pendant trois heures.

Ce concert était organisé par le bureau du Club de l'Amitié. Tous les membres étaient satisfaits de cette belle réussite ; ils pensent déjà à l'horizon 2018 avec peut-être un autre concert.

Journée grillades

Le club de l'Amitié organise sa traditionnelle journée grillades à la salle du Temps libre

Le vendredi 2 Juin à 12h15

Possibilité pour les personnes extérieures du club de s'inscrire à ce repas. Celui- ci sera suivi de jeux divers tels que la boule bretonne, le Mölky et différents jeux de cartes, scrabble, Rummikub...

Inscriptions avant le 24 Mai auprès de Monique LE-MOINE, René ROBERT ou Thérèse LEFORT.

A l'occasion de Pâques, des bouquets ont été réalisés par l'équipe de l'art floral.







Arts et Culture

Mireille LATTE nous a quittés en ce début d'année, nous lui rendons hommage pour tout le travail fourni pour l'association. Mireille était à l'origine de ARTS ET CULTURE et en était présidente depuis sa création.

Le 6 avril a eu lieu une assemblée générale rassemblant les 3 sections (scrabble,danses bretonnes,gym)

Suite à cette assemblée plusieurs membres se réuniront pour l'élection d'un bureau.

Le comité DES FÊTES

Le Comité des Fêtes a fait salle comble lors de la soirée théâtre du 25 mars 2017. L'A B T L de Brusvily a interprété la pièce comique de J. P. Martinez "Bienvenue à bord", la scène se déroulait dans une maison de retraite.

Une sortie "Tulipes" a été organisée par l'association afin de récompenser le dévouement des bénévoles et leur assiduité lors des manifestations. Belle journée : soleil, convivialité et bonne ambiance étaient réunis ce samedi 8 Avril.

Le 22 Avril deux courses cyclistes FSGT ont été disputées : la Circuit de Vaucouleurs (première édition) et la Classique Val d'Arguenon, course en ligne passée par notre commune.

Les Vildéens ont pu renouer avec le passé.





Les trois coups DE VILDÉ

L'association les Trois Coups de Vildé reprend le chemin des planches en répétant de nouveaux sketchs.

La troupe souhaite la bienvenue a deux nouveaux comédiens amateurs : Madame BRIAND Jeanine et Monsieur LEPANNE-TIER Gilles. Les répétitions se tiennent tous les mardis soir à 20 heures 30 à la maison des associations.

Amicale laïque

Prochaines manifestations:

Vide grenier le 21 mai 2017 (Faute de parents bénévoles, cette manifestation pourrait être annulée)

Kermesse de l'école le dimanche 25 juin 2017

Les RANDONNEURS

Les plus courageux marcheurs ont dû affronter le mauvais temps pour fouler les sentiers de randonnées de VILDE-GUIN-GALAN le 5 mars dernier.

Le 7 mai : prochaine randonnée mensuelle à TREBEDAN

Le 4 juin : dernière randonnée de la saison à LANGUEDIAS

Le 2 juillet : sortie annuelle aux 7 lles. Embarquement le matin à PERROS GUI-REC pour la découverte des lles puis direction PLOUMANACH en randonnée le long de la côte ou en car pour ceux qui le souhaitent.

Retour vers 19 h à PLELAN le PETIT. Réservations auprès des délégués communaux.

Tarifs 35 euros

Les plus courageux marcheurs ont dû Le 16 septembre : Assemblée Générale suivie d'un repas à PLELAN le PETIT.



FOOTBALL CLUB PAYS PLELAN VILDE (FCPPV)



La saison 2016/17 s'achève dans quelques semaines et, espérons-le, restera une bonne année, puisqu'aujourd'hui demeure une incertitude sur le maintien de l'équipe A des seniors en ligue même si les joueurs ont leur destin au bout de leurs crampons. Nous attendons également un ler trophée honorifique dans l'histoire du club, avec notre équipe de D4 qui s'avance vers un titre de champion, verdict le 14 Mai...

Pour réunir 250 licenciés sous un même maillot, il n'y a pas que des seniors ou la section foot loisirs mais également une belle école de foot qui progresse d'année en année. Pour exemple, les U13 qui se sont qualifiés pour la finale départementale et qui figure donc parmi les 16 meilleures équipes du département. Nous pensons également aux U10 qui vont tenter d'intégrer l'Euro Poussins de Pleudihen en tentant de se qualifier lors du week-end de Pâques. Preuve en est que l'on peut réussir sans forcément partir dans le club phare du secteur... Reste plus qu'à progresser en foot à 11 et nous

n'aurons rien à envier à certains de nos voisins. Tous ces bons résultats sont le fruit du travail fourni par nos bénévoles que l'on ne remercie jamais assez et de notre nouvel éducateur diplômé.

Nous mettons également en place des stages de découverte pour nos jeunes pousses, lors des vacances scolaires (bubble soccer en novembre et accrobranche en avril).

A noter dans vos agendas l'organisation de la Journée Nationale des Débutants (U6U7), qui aura lieu à Plélan le 27 mai 2017 au terrain des sports, et à cette occasion, nous aurons besoin de parents bénévoles pour différentes tâches, nous comptons sur votre investissement. Plus de 500 jeunes sont attendus...

Nous en profitons d'ores et déjà pour préparer la future saison et vous dire que nous sommes toujours à la recherche de joueurs de 6 à 45 ans, mais également de bénévoles...

Suivez l'actu du club sur : fcplelanvilde.footeo.com

Sportivement.



L'équipe U13

CYCLO CLUB VILDÉEN



Le club de l'Amicale des Cyclos Vildéens compte actuellement 30 licenciés ce qui permet d'avoir chaque dimanche matin, deux bons groupes pour faire de belles sorties, maintenant que les beaux jours arrivent.

Il est toujours temps de prendre une licence en cours d'année pour les personnes qui désireraient rejoindre le club.

Une carte de membre à 15 euros est à votre disposition pour ceux qui souhaitent soutenir et participer à certaines activités extra-cyclistes du Club.

Renseignements au 02 96 27 69 55 ou 02 96 27 06 34

En début d'année le groupe s'est rassemblé autour d'une galette des rois pour fêter les victoires où les bons classements, aux championnats FSGT des Côtes d'Armor et Régional, des jeunes et des moins jeunes cyclos sportifs en cyclocross. Le 18 mars la soirée crêpes a été une rencontre conviviale avant le véritable départ de la saison cycliste.

Les membres du Club qui participent à des tournois de belote envisagent avec l'association un tournoi de belote à VILDE-GUINGALAN le lundi 20 novembre 2017.

Ce tournoi est ouvert à tous les joueurs de tout niveau. N'oubliez pas de retenir cette date...!

Bon vent et bonne route à tous les cyclistes

Association "autour d'emeric et d'anthony"

Kour d'Emen.

L'arrivée du printemps signe le redémarrage de la saison des courses à pied et la motivation pour tous les coureurs de s'entraîner et se lancer des défis personnels.

Alors n'oubliez pas : les prochaines FOU-LEES D'EMERIC ET ANTHONY auront lieu **le Vendredi 8 septembre 2017**. **Le circuit reste inchangé : une course sur route de 10 km mesurés** en 2 boucles principales uniquement sur les routes de VILDE-GUINGALAN, avec une petite difficulté, la côte de Viel! Et toujours, une marche populaire accessible à tout public sera proposée en sens inverse de la course.

Cette **8**ème **édition** sera une nouvelle fois l'occasion de réunir bénévoles, coureurs, marcheurs et public dans un seul but humanitaire :

redonner le sourire aux enfants malades ...

Les bénéfices seront intégralement reversés aux services pédiatriques de l'Hôpital Sud de RENNES et à l'Association PETITS PRINCES qui réalise les rêves des enfants gravement malades à PARIS.

Nous comptons sur les Vildéens pour soutenir notre action et participer à un moment convivial et solidaire.

D'autre part, un défi personnel est en cours de préparation au profit de notre association : l'oncle d'Emeric et Anthony, Mathieu GOURIOU, traversera la France à vélo courant juin 2017 de MONTELIMAR à DINAN! Une randonnée de I 030 kms en 6 étapes! Vous pouvez suivre sa préparation sur la page Facebook qu'il a ouverte: la Crêpe Nougat Caramel au beurre salé!



REDONNER LE SOURIRE AUX ENFANTS HOSPITALISÉS...
asso-emeric-et-anthony , over-blog.com

Salles de speetaeles

EMBARCADERE

Rue des Plantations 22980 PLELAN LE PETIT

SOLENVAL

33 rue de la Madeleine 22130 PLANCOET www.solenval@plancoetplelan.fr **Tél. 02 96 89 41 09**

THÉATRE DES JACOBINS

Rue de l'Horloge 22100 DINAN dinancommunauté.fr/saison culturelle **Tél. 02 96 87 03 11**

LE LABO

10 Rue Victor Schoelcher 22100 DINAN lelabo@dinancommunaute.fr **Tél. 02 96 39 47 80**



La société de chasse

Les chasseurs de Vildé ont organisé la vente de plats à emporter, dégustation chevreuil, le 15 octobre 2016. Ce dernier a remporté un franc succès puisque 465 repas ont été distribués. Les chasseurs remercient toutes les personnes qui ont participé à cette manifestation.

L'association organisera le repas du samedi 15 juillet 2017.

Repas (sur place ou à emporter).

Menu adulte 12 € BNC*

Terrine Saint-Jacques / macédoine / tomate Jambon à l'os sauce forestière Pommes de terre sautées / Ratatouille Fromage / Dessert / Café

Menu enfant 6 € BNC*

Rosette / Melon Jambon à l'os / chips Dessert

*BNC: Boisson non Comprise



A retirer au terrain des sports à partir de 18h30 pour les repas à emporter.

Merci de déposer votre règlement chez Mme DELAMOTTE : 16 rue de la Landelle à VILDE-GUINGALAN

ou chez Mme LE MABEC : 30 route de Dinan à VILDE-GUINGALAN

Pour tous renseignements : Tél. 02 96 82 11 63 ou 06 50 07 75 79 ou 06 83 86 54 12.

RESERVATION AVANT LE 5 JUILLET 2017

La société de chasse tient également à remercier tous les agriculteurs qui mettent leurs terres à disposition des chasseurs.

N'hésitez pas à contacter la société de chasse pour toutes questions ou problèmes rencontrés.

Thierry LAME, Président - Tél. 06 83 86 54 12 Magali DELAMOTTE, Trésorière - Tél. 02 96 82 11 63

Aqenda des manifestations

· 21 mai

AMICALE LAÏQUE - VIDE-GRENIER Parking de l'école

• 2 juin

CLUB DE L'AMITIÉ - REPAS A la Maison du Temps Libre à partir de 12h00

• 24 juin

INAUGURATION DE L'ÉGLISE à 11h Concert de gospel à 16h30

• 24 iuin

FÊTE DE LA MUSIQUE Cour de l'école et Maison du Temps Libre

• 25 iuin

AMICALE LAÏQUE KERMESSE DE L'ÉCOLE Dans la cour de l'école primaire communale

• 15 juil.

FÊTE NATIONALE REPAS, FEU D'ARTIFICE ET BAL GRATUIT au terrain des sports

· 8 sept.

FOULEES D'EMERIC ET ANTHONY

Course pédestre

• 30 sept.

LES TROIS COUPS DE VILDE SOIRÉE THÉÂTRE

• 21 oct.

SOCIÉTÉ DE CHASSE REPAS À EMPORTER

• II nov.

CÉRÉMONIE D'HOMMAGE AUX ANCIENS COMBATTANTS et REPAS DES AÎNÉS à La Maison du Temps Libre

Feu d'artifice VILDE-GUINGALAN

Samedi 15 juillet 2017

Feu d'artifice et bal à partir de 23 heures.

La société de chasse de VILDE-GUINGALAN organise le repas du feu d'artifice, sous chapiteau au terrain des sports à partir de 19h30 (voir ci-dessus)

Soirée organisée par la commune et la Société de chasse.



Samedi 24 Juin 2017

INAUGURATION ÉGLISE A 11 HEURES

CONCERT DE GOSPEL À 16H30

Fête de la musique

à partir de 18 heures

dans la cour de l'école primaire et à la Maison du Temps Libre rock, tango argentin, cabaret...

D776

VILDÉ-GUINGALAN

Informations pratiques Muméros utiles

ÉCOLE

"Groupe scolaire 1, 2, 3 soleil"

Primaire: 02 96 27 09 05 Maternelle: 02 96 27 02 13 Cantine scolaire: 02 96 82 16 61 Accueil périscolaire : 02 96 27 02 13

SANTÉ

- Maison médicale : 02 96 27 01 79

Pharmacies:

- KILIC (PLÉLAN-LE-PETIT) 02 96 27 62 73

- COBIGO-YZANIG (TRÉLIVAN) 02 96 85 05 33

Hôpital René PLÉVEN: 02 96 85 72 85 Polyclinique du Pays de Rance :

02 96 85 85 85

Centre antipoison : 01 40 05 48 48

SOCIAL

- SOS Enfance maltraitée : 1 9

- Maison du Département :

02 96 80 00 80

- Drogue - Tabac - Alcool Infos: II3 ou 0 800 23 I3 I3

- Solitud'Ecoute: 0 800 47 47 88

• Pompiers: 18

• Gendarmerie: 17 • Urgences SAMU: 15

Appel urgences: 112

EAU ET ENERGIE

Eau (SAUR): 02 22 06 45 00 Dépannage électricité: 09 726 750 22

AGGLOMÉRATION

Dinan Agglomération: 02 96 87 14 14

Déchèteries*:

Déchèterie Les Landes Fleuries OUEVERT

Tél. 02 96 87 51 37

Lundi: 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45 Mardi: Fermée Mercredi: 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45 |eudi:8h45 - 12h30 / 14h - 17h45 . Vendredi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45 Samedi: 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45 Fermée les dimanches et jours fériés.

Déchèterie de Conillé

SAINT-HELEN

Tél. 02 96 88 23 22

Lundi: 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45 Mardi: 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Mercredi: Fermée

leudi : Fermée

. Vendredi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45 Samedi: 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45 Fermée les dimanches et jours fériés.

*Un badge est nécessaire pour accéder aux déchèteries de Dinan Communauté. Pour ceux qui n'en n'ont pas encore, vous devez vous présenter au siège de Dinan Communauté muni d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois (eau ou edf). Vous pouvez également faire votre demande par mail en envoyant le justificatif à : ambassadeur.tri@dinancommunaute.fr